

Pourquoi existe-il des protocoles particuliers pour le contrôle épidémiologique dans les régions qui accueillent des travailleurs saisonniers ?

- Les travaux saisonniers impliquent chaque année, le déplacement de plus de 2000 personnes au Pays basque. Pour assurer la surveillance épidémiologique des personnes en situation de transit vers des régions concrètes, des protocoles spécifiques visant le contrôle de la pandémie sont établis.
- Puisqu'il est fréquent pendant ces travaux, que les employés soient présents dans des espaces partagés avec d'autres employés, il est important d'assurer les meilleures conditions sanitaires pour éviter la propagation du virus lorsqu'un cas est confirmé.

Quelle procédure devrais-je suivre avant mon incorporation au travail ?

- Avant de prendre leur poste, les saisonniers seront soumis à un dépistage à travers des tests PCR.
- Le résultat de ces tests déterminera si la personne à cet instant est activement infectée par la COVID19, et permettra de mettre en œuvre des mesures immédiates pour couper les chaînes de transmission de la maladie.
- Toute personne pouvant justifier avoir été malade dans les 90 derniers jours sera exemptée de ces tests. (Un rapport de laboratoire contenant un résultat validé sera requis).

Que se passe-t'il si le résultat du test diagnostic est positif ?

- Vous recevrez le résultat par SMS sur votre téléphone portable (si vous en avez fourni le numéro).
- Une équipe de Surveillance épidémiologique vous contactera par téléphone afin d'évaluer votre cas, et déterminer qui pourrait être cas contact (cohabitants, collègues de travail, relations sociales, etc.). Ces professionnels évalueront, de plus, si le logement actuel répond aux conditions de sécurité requises pour permettre un isolement ou si un transfert à l'hôtel est nécessaire.
- Vous devrez rester isolé/e au moins 10 jours à partir du début des symptômes, ou depuis qu'a été réalisé le test, si vous êtes asymptomatique. Cette période pourra se prolonger si les symptômes perdurent. Une équipe de soins primaires vous contactera régulièrement pour évaluer votre évolution clinique et décider quand mettre fin à l'arrêt-maladie.



Que se passe-t'il si le résultat du test diagnostic est négatif ?

- Vous recevrez le résultat par SMS sur votre téléphone portable (si vous en avez fourni le numéro).
- Si vous ne présentez pas de symptômes suspects, et que vous n'avez eu aucun contact étroit avec un cas confirmé au cours des derniers jours, vous pourrez reprendre le travail immédiatement.

Qui est considéré cas contact ?

Toute personne étant restée **plus de 15 minutes et à moins de 2 mètres de distance d'un cas de COVID19 confirmé, sans avoir fait un usage continu et approprié du masque.**



Que se passe-t'il si je suis cas contact ?

Si vous êtes cas contact, **vous recevrez un appel de l'équipe de Surveillance épidémiologique** pour évaluer votre cas et donner les indications pertinentes **en fonction de votre situation vaccinale, ou si vous avez guéri récemment de la maladie .**

Que se passe-t'il si je suis cas contact et que je ne suis pas totalement vacciné ou que je n'ai pas guéri récemment de la COVID-19 ?

- Si vous **ne pouvez pas justifier d'un cycle complet de vaccination et/ou avoir guéri de la maladie au cours des 180 derniers jours**, si vous avez été cas contact récemment, **vous devrez vous soumettre à un isolement d'au moins 10 jours**. Un premier résultat négatif sur un test diagnostique signifie que sur l'échantillon aucune trace de virus n'a été relevée, mais cela ne signifie pas que vous n'êtes pas en période d'incubation. C'est pourquoi **il est important que pendant ces 10 jours à compter de l'exposition au risque, vous respectiez une mesure d'isolement, même en cas d'absence de symptômes**. En fin de période, vous serez soumis à un autre test PCR, et si vous êtes à nouveau négatif, et continuez à ne pas présenter de symptômes, la mesure d'isolement sera levée.
- L'équipe de Surveillance épidémiologique procédera à une évaluation pour déterminer si l'hébergement actuel remplit les conditions de sécurité nécessaires pour la quarantaine, ou si le transfert dans un hôtel est nécessaire.

Que se passe-t'il si je suis cas contact mais que j'ai guéri de la COVID-19 au cours des 180 derniers jours ou si mon cycle de vaccination est complet ?

- **Si j'ai guéri de la maladie au cours des 90 derniers jours** : à condition que vous ne présentiez pas de symptômes de la COVID-19, **vous serez exempt de tout examen diagnostique et de vous soumettre à une mesure d'isolement de 10 jours**.
- **Si vous avez guéri de la maladie au cours des 90-180 derniers jours et/ou que vous justifiez d'un cycle de vaccination complet** : à condition que vous ne présentiez pas de symptômes suspects de la COVID-19, **vous n'avez pas à vous soumettre à une mesure d'isolement de 10 jours**, mais vous devrez réaliser un **test PCR 8 jours** après la date du dernier contact avec le cas positif.
- **Dans les deux cas**, vous devez **prendre en considération les recommandations suivantes** :
 - Faire une utilisation correcte du masque dans les interactions sociales.
 - Ne pas vous rendre à des événements très fréquentés.
 - Éviter tout contact avec des personnes vulnérables et des personnes non vaccinées.
 - Surveiller l'apparition de symptômes compatibles pendant les 14 derniers jours à compter de la date du dernier contact avec le cas positif.

Que signifie avoir un cycle de vaccination complet ?

Vaccin PFIZER

Avoir reçu les deux doses et avoir laissé passer plus de 7 jours après la dernière injection.

Vaccin MODERNA

Avoir reçu les deux doses et avoir laissé passer plus de 14 jours après la dernière injection.

Vaccin ASTRAZENECA

Avoir reçu les deux doses et avoir laissé passer plus de 14 jours après la dernière injection.

Vaccin JANSSEN

Avoir reçu une dose et avoir laissé passer plus de 14 jours après cette injection.

Cycle mixte de vaccination

1ère Dose AstraZeneca + 2ème dose Pfizer et avoir laissé passer plus de 7 jours après la dernière injection.

1ère Dose AstraZeneca + 2ème dose Moderna et avoir laissé passer plus de 14 jours après la dernière injection.

Me sera-t'il proposé de me faire vacciner ?

Oui, si vous n'êtes pas vacciné, vous aurez la possibilité de le faire dans l'espace où sont recueillis les échantillons. Si vous acceptez, une dose du vaccin **Janssen** vous sera injectée.

Comment puis-je obtenir mon Certificat numérique COVID-19 ?

Accédez au lien suivant sur le site Web du Ministère :
<https://www.mscbs.gob.es/profesionales/saludPublica/ccayes/alertasActual/nCov/ccd/ccaa.htm>

En cliquant sur le lien, le site Web du Ministère s'ouvrira, et une carte de l'Espagne s'affichera. Vous devrez cliquer sur la Communauté autonome dans laquelle vous avez été vacciné ou réalisé un test PCR au résultat positif pour obtenir votre certificat :



AVERTISSEMENT

Si vous avez été vacciné ou si vous avez réalisé un test PCR au résultat positif **DANS UN AUTRE PAYS**, et que vous disposez du document contenant cette information, vous devrez vous en munir.



- Nivel 1: CCAA o Ciudades Autónomas en disposición de emitir el Certificado COVID Digital de la UE mediante solicitud presencial y/o electrónica en sus tres modalidades: vacunación, recuperación y pruebas
- Nivel 2: CCAA o Ciudades Autónomas en disposición de emitir el Certificado COVID Digital de la UE mediante solicitud presencial y/o electrónica en dos modalidades: vacunación y recuperación
- Nivel 3: CCAA o Ciudades Autónomas que emiten mediante solicitud presencial y/o electrónica alguna de las modalidades de certificado: vacunación, recuperación o pruebas
- Nivel 4: CCAA o Ciudades Autónomas en fase de pruebas técnicas

Que se passe-t'il au terme de la période d'isolement/quarantaine ?

Une fois l'arrêt levé, vous serez de nouveau transféré sur votre lieu de résidence, et vous pourrez reprendre le travail immédiatement.

Recevrai-je une rémunération économique pendant la période de quarantaine/isolement ?

Si vous avez un contrat de travail signé, et que vous êtes considéré cas confirmé ou contact, un arrêt maladie temporaire sera établi, vous recevrez de cette manière une compensation économique pour les jours passés en isolement ou en quarantaine.

Où me proposera-t'on d'être transféré si je suis cas confirmé ou contact ?

En cas **d'impossibilité de respecter l'isolement et/ou la quarantaine sur le lieu de résidence temporaire actuel**, vous serez transféré dans des hôtels meublés.



Parque Tecnológico de Zamudio. Edificio 806, Bizkaia

Un transfert dans un de ces hôtels pourra vous être proposé, si vous avez été considéré **cas contact ou cas confirmé, afin de garantir un isolement sûr et tant que la gravité de votre état de santé ne requiert pas une hospitalisation.**

✓ Ces services sont totalement gratuits pour les personnes transférées et proposent une option d'hébergement et de restauration. Le transfert dans ces hôtels, si vous ne disposez pas de véhicule propre, pourra être assuré par ambulance ou bus sans aucun coût pour la personne.

✓ Une équipe d'infirmiers en coordination avec les Soins primaires se chargera d'appeler régulièrement pour évaluer votre état de santé, et les besoins des personnes transférées dans les hôtels.

✓ Le Réseau de Surveillance des cas confirmés et cas contact à la COVID19 peuvent mettre en place un service d'interprétariat afin de nous aider dans la communication et surmonter la barrière linguistique. Outre des professionnels spécialisés dans la détection de besoins, accompagnement, **mise en place et gestion des ressources sociales, et en coordination avec différents agents sociaux communautaires.**

✓ Pensez à prendre une petite valise avec vos effets personnels, vêtements, traitement médical, chargeur de portable, livres et matériel de divertissement... **il est important d'emporter tout ce dont vous aurez besoin pendant les jours que durera l'isolement/quarantaine.**

Quels sont, en général, les conseils visant à réduire les risques de transmission de la maladie ?

CORONAVIRUS

EVITA LA TRANSMISIÓN
REDUCE LOS CONTACTOS

- 

1 UTILIZA MASCARILLA.
RECUERDA QUE SU USO ES OBLIGATORIO
- 

2 LÁVATE LAS MANOS
- 

3 MANTÉN LA DISTANCIA DE SEGURIDAD (MÍNIMO 1,5 M)
- 

4 EVITA LAS AGLOMERACIONES DE PERSONAS.
SUPONEN UN IMPORTANTE FOCO DE TRANSMISIÓN DEL VIRUS
- 

5 EVITA TOCAR SUPERFICIES COMUNES.
SI LO HACES, LÁVATE LAS MANOS
- 

6 CUANDO LLEGUES A CASA, LIMPIA LO QUE PUEDA ESTAR CONTAMINADO

SI TIENES ESTOS SÍNTOMAS



TOS



DOLOR DE GARGANTA



PIEBRE +37°



SENSACIÓN DE FALTA DE AIRE



PÉRDIDA DE OLFATO

AISLAMIENTO



PERMANECE EN CASA.
PODRÍAS ESTAR CONTAGIADO



CONTACTA CON TU CENTRO DE SALUD

Osakidetza

EUSKO JAURLARITZA GOBIERNO VASCO

Où puis-je obtenir d'autres informations ?

Vous trouverez des Informations complémentaires sur les canaux de communication officiels du département de la santé : <https://www.euskadi.eus/material-informativo-coronavirus/web01-a2korona/es/>